N°: 2006-06-13
Service : Politique de la Ville

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan "Bataille pour l'emploi" et du plan de cohésion sociale, les acteurs et partenaires du Sud Ouest Lyonnais ont la volonté de construire une alternative économique collective en considérant que le parcours de retour vers l'emploi des personnes en difficultés peut passer par la création d'une activité et d'un statut professionnel.

Sur la commune d'Oullins, il a été mis en évidence, courant 2005, le besoin de développer ce type d'offre d'appui à la création d'activités dans le cadre d'un diagnostic porté par Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et le PLIE du Sud Ouest Lyonnais dans le cadre du Contrat de Ville.

La ville d'Oullins, la ville de Pierre Bénite, le PLIE du Sud Ouest Lyonnais, le Grand Lyon et l'Etat, dans le cadre du Contrat de Ville, s'inscrivent dans cette démarche et souhaitent un partenariat avec Cap Services pour la création de la Coopérative d'Activités et d'Emploi "Graines de SOL" sur le Sud Ouest Lyonnais.

Les villes d'Oullins et de Pierre Bénite se positionnent comme moteur local en intégrant dès aujourd'hui le besoin d'impliquer d'autres communes.

Les caractéristiques de la coopérative d'activités et d'emploi :

- Le test en grandeur nature du projet : la possibilité de test permet à la personne de vérifier la faisabilité de son projet et la viabilité de l'activité qu'elle envisage, avant de créer une entreprise.

- Le prêt du cadre juridique, contrat de travail, statut d'« entrepreneur-salarié » : ils permettent à la personne d'exercer une activité dans un cadre légal, avec une couverture sociale et le maintien des droits.

- Un parcours individuel dans un cadre collectif : la personne est accompagnée individuellement, de façon pragmatique en fonction de ses besoins ; les possibilités de rencontres et d'échanges avec les autres entrepreneurs de la Coopérative d'activités lui permettent de rompre son isolement et de bénéficier de synergies.

- La possibilité de pérenniser son activité : le statut coopératif (SCOP-Coopérative d'activités et d'emploi – entrepreneuriat collectif) permet à l'entrepreneur, à l'issue du test, de pérenniser son activité au sein de la Coopérative d'activités en devenant associé-salarié.

Les axes de mise en œuvre :

- La mise en œuvre technique de cette action, et le transfert de compétences à la structure d'animation locale (par CAP SERVICES)
- La mise en place d'un lieu d'accueil et d'animation (animé par l'agent de développement emploi - insertion du Contrat de Ville d'Oullins, suivi par le Contrat de Ville d'Oullins et la Maison du Développement de Pierre Bénite, et co-géré avec Cap Services).

Le public visé de la coopérative d'activités et d'emploi :

Porteurs de projet (Oullins, Pierre Bénite et PLIE du Sud Ouest Lyonnais), en particulier des personnes en difficulté d'insertion professionnelle (bénéficiaires RMI, PLIE, DELD), mais également des habitants de quartiers prioritaires.

L'objectif quantitatif est fixé à l'accompagnement de douze entrepreneurs pour la première année.

Le financement de l'action est le suivant :

Autofinancement	3 002,56€
Etat	9 500 €
PLIE	5 000 €
Grand Lyon	**4 500€**
Ville de Pierre Bénite	**7 750 €**
Ville d'Oullins	**7 750€**
TOTAL	**37 502,56€**

Le financement de l'action comprend l'intervention de Cap Services pour un montant de 22002,56 €. La ville d'Oullins financera cette intervention à hauteur de 2290 €

Ce projet constitue un objectif du volet emploi-insertion du Contrat de Ville d'Oullins et correspond à la volonté de favoriser des actions d'appui à la création d'activité et d'insertion par l'activité économique sur la commune.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la coopérative d'activités et d'emploi avec la ville de Pierre Bénite, le Grand Lyon, l'Etat, le PLIE du Sud Ouest Lyonnais et CAP SERVICES.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2006, article 6574 fonction 90 pour 2290 €

DONNE tous pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET